

POIDS EN FER

Cinquante kilogrammes.....	2 25	Deux hectogrammes, un hectogramme, un demi-hectogramme et au dessous.	0 25
Vingt, dix et cinq kilogrammes.....	0 60		
Deux kilogrammes, un kilogramme et un demi-kilogramme.....	0 25		

POIDS EN CUIVRE

Cinquante kilogrammes.....	2 00	Deux kilogrammes et au-dessous.....	0 40
Vingt, dix et cinq kilogrammes.....	0 90		

INSTRUMENTS DE PESAGE

Pont-bascule pour les usines centrales.....	3 50	Balances à bras égaux, de précision.....	1 00
Balances à bras égaux, de comptoir.....	1 00		
		Balances à bras égaux et à bascule, de magasin.....	2 00

Sont réputées balances de magasin toutes celles dont les fléaux dépassent 65 centimètres de longueur, balances de comptoir celles de 65 à 20 centimètres, et balances de précision celles de 20 centimètres et au-dessous.

Indépendamment du droit fixé pour la vérification de chacune des balances ci-dessus dénommées, les assujettis seront tenus de payer, pour la totalité des poids dont se forme la plus haute portée de chaque balance-bascule ou de chaque romaine oscillante, et par chaque 20 kilogrammes, un autre droit de 60 centimes, sans que le droit puisse être exigé pour plus de 1,000 kilogrammes.

Taxe sur les chiens (décret du 16 juin 1892) :
10 fr. par tête.

ROITS PERÇUS SUR LIQUIDATION.

Droits de consommation sur les rhums de fabrication locale et d'importation, consommés dans l'intérieur des îles Tuamotu (arrêtés des 13 février 1884 et 18 décembre 1886, décret du 26 juin 1891 et arrêté du 11 mars 1893).

Par litre de liquide ne dépassant pas 56° à l'alcoomètre et à la température de 15° centigrades.....	0 fr. 80
Au dessus de 56° et jusqu'à 79° inclus, un droit supplémentaire de.....	0 fr. 032
par degré en sus et par litre de liquide.	
A 80° et au-dessus les boissons alcooliques seront classées dans la catégorie des alcools et soumises au droit de.....	2 fr. par litre.

Droits de douane (décrets des 9 mai 1892, 10 mars 1897 et 21 décembre 1898; tarif y annexé).

Droits d'octroi de mer (décret du 11 mars 1897: tarif y annexé).